



Montpellier, le 29 avril 2020

**Kléber MESQUIDA**  
Président du Conseil Départemental  
de l'Hérault

**Madame Chantal JOUANNO**  
Présidente de la Commission nationale du débat public  
244, boulevard Saint Germain  
75007 Paris

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 8 avril 2020, vous m'avez fait part de vos observations concernant la concertation préalable suite à une demande introduite par les « studios Occitanie-Méditerranée ».

Vous me demandez de préciser si le projet porté par les studios Occitanie-Méditerranée et le programme d'aménagement du domaine de BAYSSAN sont complémentaires. Je tiens à souligner que **les deux projets** (parc à thème et jardins de méditerranée), outre les maîtres d'ouvrages différents, **sont indépendants** et n'ont aucune complémentarité, dans leur objectif comme dans leur mise en œuvre.

D'une part, le projet départemental de jardins est bien antérieur à la demande du parc à thème et d'une échelle sans comparaison avec celle des studios Occitanie Méditerranée. Les deux projets sont parfaitement dissociables: il n'y a aucun équipement en commun, ni installation, ni parkings, ni domanialité, ni même les accès. A cet égard, la desserte des jardins s'effectue par le mini-échangeur de BAYSSAN à l'intersection des RD 64 et 64 e2, celle du parc à thème, via une emprise foncière spécifique, par une route à 2X2 voies qui se connectera directement la sortie de l'autoroute A9. Il y a bien une indépendance de desserte routière pour les deux opérations. Par ailleurs, l'emprise foncière des jardins appartient au Conseil départemental, alors que celle du parc à thème est la propriété du Syndicat Mixte de BAYSSAN. Enfin, le projet départemental est bien plus modeste, dans son emprise comme dans son coût, que celui des studios.

D'autre part, le projet départemental des **jardins de méditerranée est à un stade très avancé et sa dynamique ne saurait pâtir de celle du projet de studios**. Des maîtres d'œuvre ayant été retenus après un concours en 2018, nous en sommes **au stade de la consultation des entreprises** dans l'optique de démarrer les premiers travaux en septembre. Les procédures ad hoc ont été conduites ou sont en cours d'instruction par les services compétents: étude faune-flore, loi sur l'eau, déclaration de projet, permis d'aménager...

Enfin, à l'inverse du projet départemental, la faisabilité du projet de studios n'est pas acquise et, faute de précisions sur les modalités de son financement, je doute pour l'heure de la capacité de mener à terme cet ambitieux projet. Ainsi, les deux projets sont certes mitoyens, mais cela ne suffit pas, loin s'en faut, pour qu'ils soient parties intégrantes d'une même démarche.

Pour autant, et comme c'est la règle, le projet de studios devra envisager le cumul de ses impacts avec ceux du projet de jardins qui lui préexistait, même si les terrains concernés sont de nature très différente (espaces naturels pour les jardins, terrains agricoles pour les studios).

Dans le contexte actuel induit par la crise sanitaire, je souhaiterais soutenir la relance économique, dès lors que les travaux pourraient commencer sous peu. Il est pour moi évident que s'il devait être retardé, pour des motifs qui lui seraient extérieurs, je renoncerais définitivement au projet de jardins.

Concernant le Département, malgré les difficultés liées à la crise, je vous confirme donc ma volonté de mettre en œuvre rapidement notre projet.

C'est pourquoi, j'insiste sur la nécessité de considérer les deux projets comme indépendants dans tous les sens du terme tant sur la viabilité du modèle économique, de la desserte routière que des procédures que nous avons anticipées.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait utile, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président du Conseil départemental,

Kléber MESQUIDA

Copie :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de BEZIERS
- Monsieur le Président du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du domaine de BAYSSAN